

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
JURA

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

Date d'affichage
25/06/2026

Date de la convocation
11/06/2026

OBJET de la
DELIBERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BARRE
Séance du 23 JUIN 2026

L'an deux mil deux mil vingt six, le vingt trois juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances. Sous la présidence de Monsieur Frédéric PAILLARD, Maire

Présents : Claude BAYLE, Sylvie BAYLE, Sylvain LHOMME, Rudy MASRABAYE, Frédéric PAILLARD, Lydia PARGUEY, Alice ROBERT, Maryse SICLET, Fabienne TATIN FROUX, Jérémie ZANOTTI.

Absent excusé : Vincent MARAUX.

Secrétaire : Maryse SICLET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SERVICES TECHNIQUES
DAMPIERRE

Vu la nécessité de recourir ponctuellement aux services techniques de DAMPIERRE notamment pour les illuminations ou pour l'utilisation de matériel spécifique,

Considérant que pour bénéficier de ce service, il convient de signer une convention entre les collectivités.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, à l'unanimité :

- valide la signature de la convention transmise par la Commune de DAMPIERRE et annexée à la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le/La secrétaire
Maryse SICLET

Le Maire
Frédéric PAILLARD

2026 | 023

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 039-213900392-20260623-2026_D023-DE

